

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUH représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 006-628/11/CC

■ Approbation de la dissolution du Syndicat Mixte de gestion de la Gare Routière Saint Charles (SMGR)
DMODSV 11/7116/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La gestion de l'ancienne gare routière Saint Charles a été transférée par la Ville de Marseille à Marseille Provence Métropole au titre de sa compétence en matière de transports urbains. C'est ainsi qu'en 2005, MPM avait approuvé le principe d'une délégation de service public afin de gérer le nouvel équipement inclus dans le pôle multimodal Saint Charles.

Il est à préciser que l'emprise de la gare routière est propriété de la Ville de Marseille, le transfert de l'assiette foncière devant être finalisé entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et cette dernière.

L'aménagement du pôle Saint Charles a conduit à la modernisation des infrastructures ferroviaires et à la reconstruction du terminal voyageurs sous maîtrise d'ouvrage SNCF, l'aménagement de la gare routière sous maîtrise d'ouvrage du Département, ainsi que la réalisation d'un tunnel routier sous maîtrise d'ouvrage MPM. Le pôle Transport a été inauguré en décembre 2007.

Au vu de l'implication des différents partenaires utilisant cet équipement – Département des Bouches-du-Rhône et Région PACA), il a été décidé de créer un Syndicat Mixte regroupant la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à parité de droits de vote et de financements.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé en Conseil Communautaire du 29 juin 2007, les statuts du Syndicat Mixte de gestion de la Gare Routière Saint Charles et la première dotation permettant son fonctionnement.

Ce Syndicat Mixte a pris effet le 1^{er} septembre 2007.

Il a pour objet l'organisation, l'exploitation et le financement des différents services offerts aux voyageurs sur le site de la gare routière de Marseille.

Les principales dispositions prévues par les statuts sont les suivantes :

« Le Syndicat assure la gestion de la gare routière et la coordination des actions suivantes :

- l'accueil du public,
- la vente des titres,
- l'information statique et dynamique,
- l'organisation des quais et leur exploitation (attribution exclusive ou partagée aux différents transporteurs),
- la sécurité des manœuvres des véhicules,
- l'entretien de la plate-forme de la gare routière (travaux d'entretien et de réparation de la plate-forme, de ses abords, des poteaux d'arrêts) hors éclairage public et espaces verts gérés par la Ville de Marseille,
- la gestion des kiosques à l'intérieur de la halle du pôle Saint Charles affectés à l'exploitation. »

Le Syndicat est l'interlocuteur de la SNCF pour ce qui concerne la gestion du pôle de transport Saint Charles.

Le Comité Syndical est composé de 6 membres :

- 2 délégués élus par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône,
- 2 délégués élus par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- 2 délégués élus par le Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole.

Le Syndicat Mixte a bien rempli ses missions depuis sa création en 2007.

Cependant, il s'agit d'une structure de faible taille qui repose pour son bon fonctionnement sur la mise à disposition de moyens des collectivités membres et essentiellement les services du Département.

Par ailleurs, depuis 2007, le contexte institutionnel a changé avec la création du Syndicat Mixte Départemental des Transports.

Dans cette optique, il est proposé de solliciter la dissolution du Syndicat Mixte de gestion de la Gare Routière de Marseille Saint Charles. Il convient également d'organiser la reprise de ses activités par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au titre de sa compétence en matière de transport urbain et au regard du caractère intermodal de la gare routière Saint Charles assurant la connexion entre les différents modes de transports gérés par Marseille Provence Métropole (réseaux de métro et de bus).

Afin d'assurer la continuité du service public, la dissolution du Syndicat Mixte devra être concomitante de sa reprise en gestion par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Il est rappelé que cette dernière reprenne l'ensemble des droits et obligations du Syndicat Mixte à compter du 1er janvier 2012 dans le cadre d'une convention relative au financement du fonctionnement de la gare routière.

Il est rappelé que le Syndicat Mixte n'emploie aucun personnel propre.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° TRA 9/691/CC du 29 juin 2007 approuvant les statuts du Syndicat Mixte de la Gare Routière ainsi que sa première dotation.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence Alpes Côte d'Azur entendent approuver le principe de dissolution du Syndicat Mixte à l'occasion de leur prochaine Assemblée Plénière.

Après en avoir délibéré :

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011

Décide

Article unique :

Est approuvée la dissolution du Syndicat Mixte de gestion de la Gare Routière Saint Charles à compter du 1^{er} janvier 2012.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI